

# ON PEUT AUSSI ROULER AU GAZ EN SUISSE!

**L'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG) et l'Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (AEE) collaborent afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air. Dans le domaine de l'innovation, la branche automobile est aujourd'hui certainement l'un des secteurs où il y a la recherche appliquée la plus performante.**

## Narcisse Niclass

www.basta-info.net

Depuis 20 ans, la consommation de carburant et les émissions polluantes n'ont cessé de diminuer. Les moteurs sont devenus plus propres et performants. Les véhicules plus légers et plus sûrs. Sur le plan du rendement, seule l'informatique peut se targuer d'avoir une évolution plus rapide.

Malgré un ralentissement des ventes, la recherche se poursuit. De nouveaux types de moteurs apparaissent. Bientôt y aura-t-il de nouveaux types de conducteurs? Pour éviter une avalanche de règlements dans nos civilisations basées sur la

mobilité, il faudra peut-être adapter certains de nos modes de vie.

Il serait toutefois illusoire de croire que la Suisse peut faire œuvre de pionnier. Nous ne construisons pas de véhicules. Par contre la recherche et l'industrie peuvent certainement contribuer à des avancées techniques sans s'attaquer à notre mobilité intérieure.

L'industrie gazière suisse et les producteurs de biogaz indigène coopèrent depuis juin 2003, pour promouvoir les carburants gazeux et conjuguent leurs efforts de protection de l'environnement dans le domaine des transports. Du biogaz purifié, qui présente un bilan neutre en termes de CO<sub>2</sub>, sera injecté dans

le réseau gazier suisse et utilisé comme carburant. Pour que cette nouveauté ait du succès, il faudra alléger la charge fiscale grevant les carburants gazeux. Il faut savoir si nous voulons des résultats fiscaux ou une amélioration de la qualité de l'air.

## Convention cadre signée

L'industrie gazière suisse, représentée par Gazmobile SA ainsi que la société Biomasse Schweiz qui réunit les producteurs de biogaz, a signé une convention cadre visant à promouvoir l'utilisation du biogaz indigène sur le marché des carburants.

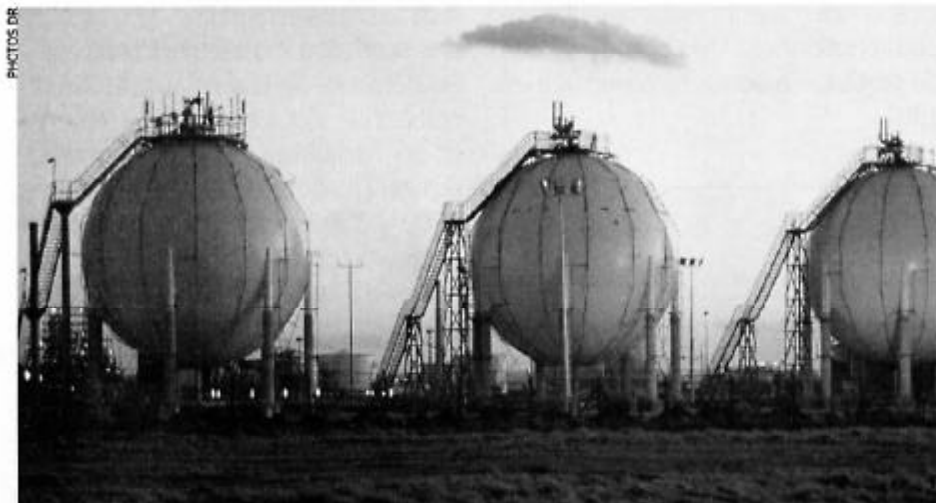
## 50'000 VÉHICULES EN 2010?

On compte actuellement moins de 1000 véhicules bivalents gaz-essence – des marques Fiat, Volvo, Opel et VW – sur les routes de Suisse. L'objectif est de faire passer ce chiffre à 50'000 à l'horizon 2010, qui permettrait d'éviter quelque 52'000 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> chaque année.

Par cette convention, les parties prennent des engagements concernant l'achat, la commercialisation et l'injection de biogaz d'origine suisse dans le réseau gazier national.

La convention vise à encourager les contrats de partenariat entre les sociétés suisses opérant sur le marché gazier et les producteurs de biogaz indigène. Elle prévoit que les distributeurs sont tenus d'acheter un volume de biogaz équivalent au moins à 10% du volume annuel de gaz naturel vendu en Suisse comme carburant.

Les producteurs livrent un biogaz répondant aux critères de qualité



GAZ Une solution qui devrait être utilisée par davantage d'automobilistes à l'avenir.



**ÉNERGIE PROPRE** Rouler au gaz pour mieux protéger l'environnement.

requis. Le prix indicatif est fixé à 7,5 centimes par kWh; il sera applicable dès l'entrée en vigueur d'un abattement fiscal minimal de 40 centimes par litre d'équivalent essence sur le

gaz naturel et le biogaz utilisés comme carburants.

Les parties contractantes s'engagent à fournir une déclaration de produit claire. Le but étant de pouvoir faire le plein avec du biogaz purifié pur ou mélangé à du gaz naturel indépendamment du lieu d'injection dans le réseau suisse.

### **L'industrie gazière investit beaucoup dans le réseau de stations de remplissage**

Par cette convention, l'industrie gazière suisse s'engage à encourager l'utilisation du gaz naturel et du biogaz carburants, en développant notamment le réseau des stations de remplissage (30 stations actuellement et un objectif intermédiaire d'environ 50 stations d'ici à 2004; avec dégrèvement fiscal, extension à 100 unités), en convertissant ses parcs de véhicules au gaz et par des

mesures de marketing. De leur côté, les producteurs de biogaz s'engagent à développer les installations de production et purification de biogaz.

La clientèle potentielle se recrute parmi les exploitants de parcs de véhicules et les particuliers. Les collectivités publiques et nos administrations pourraient donner le ton. D'autres mesures incitatives seraient à développer et ainsi les résultats pourraient être plus rapides et spectaculaires.

Si au lieu de penser impôts et taxes nos élus planchaient sur des réductions et bonus, les PME pourraient rouler au gaz et être plus compétitives. La RPLP servirait par exemple directement à la diminution des émissions gênantes du trafic tout en favorisant la compétitivité de nos entreprises. Notre économie a aussi besoin de solution innovantes sur le plan administratif. ■ (à suivre)